

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

Prefecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
23 NOV. 2018  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du jeudi 27 septembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	19	25		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

Date de la convocation

19/09/2018

Date d'affichage

20/09/2018

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

GOUVERNANCE

\*\*\*\*\*

Remplacement d'un représentant de la ville  
au sein de la commission locale d'évaluation  
des charges transférées (CLECT) de la  
CACEM

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Gérard CHAUVET

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-sept septembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Christian DORDONNE.

**Absents excusés :** MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Renaud SAINT-ALBIN.

**Procurations :** MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Arlette BRAVO-PRUDENT, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Laurie ABAUL, Yolène LARGEN-MARINE.

**Absents :** MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**REPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE  
AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES (CLECT) DE LA CACEM**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5210-1-1, relatif aux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ;
- Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

- Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu la délibération n°2014-04-039 du 15 avril 2014, relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs ;
- Vu la délibération n°2014-04-41 du 15 avril 2014, relative à la constitution des commissions sectorielles et des conseillers municipaux membres ;
- Vu la délibération n° 2018-07-056 du 25 juillet 2018, relative au remplacement de conseillers municipaux au sein des instances municipales et extérieures ;
- Vu la composition de la CLECT, constituée de deux représentants par commune, soit un conseiller municipal et un conseiller communautaire ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

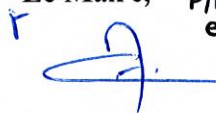
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- 
- **Monsieur Eric JULTAT est désigné pour représenter la Ville de Schœlcher au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) en remplacement de monsieur Emile GONIER.**
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 21 NOV 2018

Le Maire, p/Le Maire empêché  
et par délégation,  
Le 4<sup>ème</sup> Adjoint



Yolene LARGEN-MARINE

